

Décision

Générale

colonial

Décision n° 20-114-1906 licenciant un canotier.

n° 20-114-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 avril 1906

Numéro JO
n° 114 du 01/05/1906

Date du numéro
1 mai 1906

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision du 23 mars 1906 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le nommé Dirié Mohamed est engagé comme jardinier du service Local à la solde mensuelle de vingt francs. Art. 2. — La présente décision qui aura son effet à compter du 13 avril 1906, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.